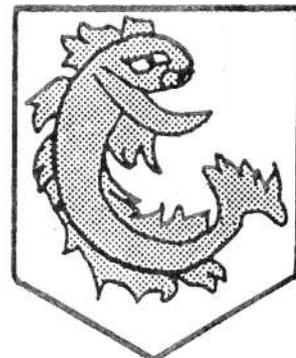


LE DÉMINEUR

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA
Fraternelle des Démineurs de Belgique



3 ième TRIMESTRE 1988

REDACTION : DERGES, A.
Livingstonelaan, 22
1900 - TERVUREN

SOMMAIRE

1. Préface et rapport de l'Assemblée Générale
2. Pélerinage à STAVELOT
3. Activités du Conseil d'Administration
4. La vie dans les sections
5. Amitiés de STAVELOT
6. Communications diverses

ASSEMBLEE GENERALE 1988

Comme les années précédentes, l'Assemblée Générale avait lieu chez les démineurs de la Force Terrestre à HEVERLEE.

Après avoir salué les drapeaux de la Fraternelle et du Service de Déminage de la Force Terrestre, et observé un instant de profond recueillement à la mémoire des camarades disparus, le Président National souhaita la bienvenue à tous les participants.

Ensuite, il remerciait dans l'ordre le Chef de Corps, le Lieutenant-Colonel DESEYN, et ses collaborateurs de l'accueil agréable qu'ils nous réservent chaque année, notre marraine, Madame VERHEYDEN, les membres du comité, ainsi que ceux qui ont activement œuvré pour la Fraternelle.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27.05.88

1. L'assemblée constate que les deux tiers des membres effectifs sont présents ou représentés et qu'elle est donc habilitée à prendre des décisions.

2. Le P.V. de l'assemblée du 15 mai 1987 est approuvé.

3. Rapport du Conseil d'Administration

En plus des réunions trimestrielles, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance exceptionnelle pour les modifications des statuts.

En outre, des comités restreints ont été réunis.

Des délégations ont participé à plusieurs manifestations patriotiques, Assemblée Générale de l'U.F.A.C., enterrements, remises de prix.

4. Situation financière

a. Le décompte et la situation financière ont été publiés dans notre bulletin du 2^e trimestre 1988.

b. Rapport des vérificateurs comptables : voir le même bulletin.

c. Aucune remarque et aucune question n'émanant de l'Assemblée, les comptes sont approuvés.

d. Décharge est donnée au Conseil d'Administration.

5. Cotisations 1989

L'U.F.A.C. n'ayant pas majoré la cotisation et compte tenu de notre situation financière, il n'y a pas lieu de modifier la cotisation, qui est donc maintenue à 250 fr. pour les membres effectifs et adhérents.

Les dons sont toujours bienvenus.

6. Elections statutaires

N'ayant pas reçu d'autres candidatures, l'Assemblée est invitée à ratifier l'élection des candidats sortants et rééligibles, ainsi que des remplaçants des membres démissionnaires.

Votre C.A. pour l'année 1988-1989 est composé comme suit :

PRESIDENT : Mr. BERTIN, A.

1^{er} VICE PRESIDENT : Mr. LINDEN, J.

2^{ème} VICE PRESIDENT : Mr. CHOUFFART, M.

SECRETAIRE-TRESORIER : Mr. BERGES, A.

COMMISSAIRES : Mrs. VAN CLEUVENBERGEN, C., EECKHOUT, H.,
GOOSSENS, P.

MEMBRES : Mrs. MARCHAL, H., PRIGNON, R., VANDENEYNDE, A.,
TOUSSAINT, P., DUMONT, R., DELHEZ, F., MATTHEUS, H.,
HEUCHON, M., DESEYN, C., MEERSSEMAN, R., RENQUET

PORTE-DRAPEAU : Mr. FESTAETS, R.

7. Remise des Médailles du Mérite de l'U.F.A.C.

Notre Président a le plaisir de décorer les membres suivants :

1^{ère} Barrette sur médaille d'argent : TOUSSAINT, Paul

Médaille d'argent

: GAUDY, Louis
CRABEELS, Auguste

" de bronze

: BONTE, Etienne
COLLEE, Michel
DE BUYSERE, Robert
DESKEUVRE, Georges
ENGLEBERT, Robert
GOUWY, André
VERBIST, Joseph
WILLIQUET, Auguste

8. Divers

Néant.

PELERINAGE A NOTRE MONUMENT NATIONAL DE STAVELOT

Le pèlerinage annuel à notre monument national de STAVELOT aura lieu le 4 septembre 1988.

Le rassemblement aura lieu à 10.15 Hr dans la cour de l'Hôtel de Ville selon le protocole habituel. Mrs CHOUFFART et BERGES sont chargés de la mise en oeuvre de ce protocole. Il est demandé aux participants de faire en sorte que le cortège défile en bon ordre et sans espace vide. Merci d'avance.

Comme chaque année après la réception à l'Hôtel de Ville, l'Auberge de St. REMACLE nous propose le menu suivant, au prix inchangé depuis 1985 de 450 frs. :

- Potage tomates
- Choix de pâtés avec crudités
- Carré de porc dijonnaise avec haricots princesses
- Pommes rissolées
- Glace
- Café
- 1 bouteille de Vin de Bordeaux pour 4 personnes.

Les inscriptions auront lieu soit par l'intermédiaire de votre section, soit directement auprès de :

Mr. CHOUFFART, M.
Aux Granges, 57
4133 ENGIS

C.C.P. 000-0313869-74

et ceci avant le 26 août 1988.

Donc au 4 septembre à STAVELOT.

ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Comité restreint pour la mise à jour des modifications des statuts qui seront publiés au Moniteur Belge.
2. Réunion trimestrielle à OSTENDE et visite à nos amis de la Marine.
3. Comité restreint pour l'organisation du pèlerinage au monument de STAVELOT.

ACTIVITES DANS NOS SECTIONS

Attribution d'une décoration britannique aux plongeurs-démineurs belges à l'occasion des opérations de sauvetage accomplies lors du naufrage du "HERALD OF FREE ENTERPRISE" devant le port de ZEEBRUGGE le 6 mars 1987.

En reconnaissance de leur intervention lors des opérations de sauvetage du ferry HERALD OF FREE ENTERPRISE qui a sombré devant le port de ZEEBRUGGE le 6 mars 1987, il a plu à sa Majesté la Reine d'Angleterre d'accorder "THE QUEEN'S GALLANTRY MEDAL" au :

- Lieutenant de vaisseau de 1^e classe DAEMS, Alfons,
Chef des Plongeurs-Démineurs de la Marine belge.
- Lieutenant de vaisseau de 1^e classe COUWENBERGH, Guido,
Plongeur-Démineur de la Marine belge.

Pour information : "THE QUEEN'S GALLANTRY MEDAL" fut créée en 1974. Elle est attribuée aussi bien à des personnes étrangères qu'à des sujets britanniques. Cette décoration vient en troisième rang après les "GEORGE CROSS" et "GEORGE MEDAL".

Extraits de la brochure publiée par la Ville de STAVELOT

AUTOUR D'UNE ABBAYE

STAVELOT n'est pas et n'a jamais été une ville de grande taille. Elle a pourtant, été pendant plus de mille ans, la capitale d'un petit Etat. La principauté de STAVELOT-MALMEDY fut, en effet, l'un des quatre Etats souverains qui, jusqu'à la fin de l'ancien régime, se sont partagés le territoire actuel de la Belgique, les trois autres étant les Pays-Bas méridionaux, la principauté de LIEGE et le duché de BOUILLON.

A l'origine de cette principauté : la double fondation, par l'évangéliste de l'Ardenne, Saint Remacle, de l'abbaye de MALMEDY, au confluent de la Warche et de la Warchenne, et de l'abbaye de STAVELOT, sur les bords de l'Amblève.

Né, selon la tradition, en Aquitaine, à la fin du VI^e ou au début du VII^e siècle, Remacle dirigeait l'abbaye de SOLIGNAC (diocèse de LIMOGES), fondation de saint Eloi, quand le roi des Francs Sigebert III lui confia la mission d'évangéliser les farouches populations de l'Ardenne. Il l'installa d'abord à CUGNON, sur la Semois, où l'on montre encore les grottes qui auraient servi d'abri au saint moine, mais le site ne convenant pas, Remacle se porta plus au nord et fonda coup sur coup "Malmunderium" (648) et "Stabelacus" (650).

De nombreuses légendes s'attachent à la vie de Saint Remacle. Nous nous en voudrions de ne pas évoquer les plus touchantes, qui sont aussi les plus populaires.

Un jour que le diable s'en venait, chargé d'une lourde pierre pour en écraser l'abbaye, le saint se porta au devant de lui, avec, sous le bras, un plein panier de vieilles chaussures. "STAVELOT est-il encore bien loin d'ici ?" lui fit le malin, suant et soufflant sous sa charge. "Je ne sais pas au juste, lui répondit le saint homme, mais vois toutes les chaussures que j'ai déjà usées depuis mon départ !". A ces paroles, découragé, le diable laissa tomber son fardeau. C'est la "Pierre du diable". Une autre légende raconte comment, pour punir un loup d'avoir dévoré l'âne qui l'aidait à la construction de l'abbaye, Saint Remacle l'obligea à le remplacer. C'est pourquoi les armoiries de la ville montrent le saint accompagné d'un loup bête, chargé de pierres. C'est au loup qu'une tradition fantaisiste, remontant au XVIII^e siècle, attribue l'origine du nom wallon "Stáv'leu" : "o stève, leú", aurait dit le saint moine, "à l'étable, loup !"

LA CROSSE, LA MITRE...

Septante et un abbés vont se succéder à la tête de la double abbaye de STAVELOT-MALMEDY et la diriger avec des fortunes diverses, des périodes de plein épanouissement alternant avec des périodes de crise.

Elle venait à peine d'être fondée quand saint Lambert y trouva refuge, chassé de son trône épiscopal par des luttes intestines. Parmi les premiers successeurs de saint Remacle, saint Poppon apparaît comme une des figures les plus remarquables. Né à DEINZE en 978, il a laissé le souvenir d'un grand organisateur d'abbayes et d'un grand bâtisseur. A peine élu à STAVELOT (1021), il fit remplacer l'église abbatiale, trop sommaire à son goût, par une nouvelle construction qui fut consacrée en grande pompe en 1040, quoique inachevée, en présence notamment de l'empereur Henri III et de l'archevêque de COLOGNE. On a là un des plus anciens et des plus beaux exemples d'architecture romane de l'Entre-Meuse-et-Rhin. Son rôle de constructeur a souvent valu à saint Poppon d'être considéré

comme le second fondateur de l'abbaye de STAVELOT.

L'abbé Wibald (1130-1158) natif de CHEVROUHEID (LA GLEIZE), fut un autre grand personnage des premiers temps. Elu à l'unanimité par les deux communautés religieuses en 1130, Wibald s'attacha à mettre de l'ordre dans l'administration et les finances, et à renforcer la discipline monastique. Il fut aussi un grand bienfaiteur de STAVELOT dans le domaine des arts. Nous avons conservé un certain nombre d'oeuvres dont il enrichit son abbaye, mais elles sont malheureusement dispersées à travers le monde, comme le chef reliquaire de saint Alexandre (Musée du Cinquantenaire), le retable dit de COBLENCE (Musée de CLUNY à PARIS) ou le triptyque de la Vraie Croix (Collection Pierpont Morgan, U.S.A.). Wibald fit aussi exécuter, en l'honneur de saint Remacle, un magnifique retable (1135) destiné à abriter en son milieu le sarcophage du saint. Ce sarcophage en bois sera remplacé en 1268 par une merveilleuse chaise en cuivre et argent, qui peut être considérée comme un chef d'oeuvre de l'art mosan. L'abbé Wibald a joué un rôle non moins significatif sur le plan politique, en tant que conseiller des empereurs et des papes. C'est d'ailleurs au cours d'une mission en Orient qu'il mourut, en 1158.

Les deux abbayes, quoique distinctes, étaient placées sous la houlette d'un abbé unique. Celui-ci était élu par les moines des deux communautés, sous la présidence du prieur de STAVELOT. L'élu recevait ensuite la double investiture laïque et ecclésiastique, qui lui était conférée par l'empereur et le pape. Très tôt fut soulevée la question de la primauté d'une abbaye sur l'autre. En 980, l'empereur Otton II trancha le débat en faveur de STAVELOT, en décidant que l'abbé serait choisi de préférence au sein de cette communauté, disposition qui fut confirmée par une bulle du pape Sylvestre II (999-1003). La primauté de STAVELOT, renforcée encore par le fait que les abbés y avaient établi leur résidence, a fait surgir, entre les deux abbayes, un long conflit qui ne s'éteindra qu'avec leur disparition, en 1794.

(A suivre)

COMMUNICATIONS DIVERSES

1. Ci-après les lauréats du 33^e concours provincial de rédaction :

Prix Général SEVRIN

OOSTERLINCK, Steve, Institut St. Livin de GAND

Prix de la D.A.S.

DEMARET, Cindy, R.B.S. ASSENEDE (EVERGEM)

2. NECROLOGIE

- Mr. VANNOTE, Gérard nous a quitté le 16 juin 88.
- Mr. DEGRAEVE, Michel.

Nous présentons nos sincères condoléances à leurs familles.

3. NOUVELLE ADRESSE DE L'U.F.A.C.

3, rue du Congrès - 1000 BRUXELLES